Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260420-2026_04_20_01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- *En exercice : 11*
- *Présents : 9*
- *Votants : 9*

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 07/04/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
- Nelly QUINIO,
- Marie RIOUAL.

C. BRASSELET a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Budget

COMMUNE

Adoption du

Compte de Gestion

2025

Après avoir présenté le compte administratif de la Commune comme suit :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2025 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

➢ **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus dits.

Le Maire,
G. CALVAR,

Le Secrétaire,
C. BRASSELET,

MAIRIE DE PORT LAUNAY 29 - Finistère